

Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

-58-22-

Séance du 8 décembre 2022

Le jeudi huit décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 2 décembre 2022, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE,
Représentés : Christophe BLERVAQUE (par Eric DESENCLOS), Emmanuel LASSON (par Alain DRUELLE),
Absents : Évelyne COYAUX, Vincent JEANMOUGIN, Catherine PARENT.

Tableau des effectifs 2023

Monsieur le Maire rappelle le tableau des effectifs en date du 24 février 2022



Liste des emplois communaux permanents :

• Personnel titulaire à temps complet	
Filière administrative :	- 1 rédacteur territorial - 1 adjoint administratif principal 2ème classe - 1 adjoint administratif
Filière technique :	- 1 agent de maîtrise (non pourvu) - 6 adjoints techniques
Filière médico-sociale :	- 1 agent territorial spécialiste des écoles maternelles (non pourvu)

Personnel titulaire à temps non complet	
Filière technique	- 1 adjoint technique (28h00)

Liste des emplois communaux non permanents :

Personnel contractuel à temps complet	
Filière technique	-1 adjoint technique (35h) -1 apprenti
Filière animation	-1 adjoint d'animation

Personnel contractuel à temps non complet	
Filière technique	-3 adjoints techniques (6h) (restaurant scolaire)

Le Conseil Municipal ;
Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DÉCIDE

- De fixer le tableau comme suit.

Liste des emplois communaux permanents :

• Personnel titulaire à temps complet	
Filière administrative :	- 1 rédacteur territorial - 1 adjoint administratif principal 2ème classe - 1 adjoint administratif (non pourvu)
Filière technique :	- 1 agent de maîtrise (non pourvu) - 6 adjoints techniques
Filière médico-sociale :	- 1 agent territorial spécialiste des écoles maternelles (non pourvu)

Personnel titulaire à temps non complet	
Filière technique	- 1 adjoint technique (28h00)

Liste des emplois communaux non permanents :

Personnel contractuel à temps complet	
Filière technique	-1 apprenti
Filière animation	-1 adjoint d'animation

Personnel contractuel à temps non complet	
Filière administrative	-1 adjoint administratif (20h)
Filière technique	-1 adjoint technique (6h) (restaurant scolaire)

Ainsi délibéré,

Le Maire
Michel PEDERENCO



Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.